



COPRO KLEBER
16 RUE KLEBER
49000 ANGERS

Devis

Emis par: Matthieu NION
 Envoyé à: COPRO KLEBER
 TEL fixe :
 TEL Portable :07 61 01 62 14

Date	Devis N°		Code client	Date de validité
12/11/2024	DE00006010	TRAVAUX D'INTERPHONIE	CL02880	12/12/2024
Descriptif : OFFRE POUR REFECTION DU SYSTEME D'INTERPHONIE DE L'IMMEUBLE 16 RUE KLEBER - 49000 ANGERS				
Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
	REFECTION INTERPHONIE Conformité à la norme handicap SOCU0611477A Matériels URMET pour 1 Platine à 8 boutons VIDEO (8 Logements)			
V83/108	PLATINE VIDEO 2VOICE 8BP 1 RANGE	1,00	983,00	983,00
1083/20	ALIMENTATION SYSTEME 2VOICE	1,00	226,50	226,50
KCVPLUS1P	KIT CENTRALE 1 PORTE CVPLUS + 1 T25PLUS+	1,00	403,00	403,00
1083/57	DERIVATEUR VIDEO 8SORTIES 2VOICE	1,00	88,30	88,30
AL12/2DIN	ALIMENTATION 12V POUR VENTOUSES	1,00	44,40	44,40
COFFRET	COFFRET 13 MODULES POUR POSE DE MATERIELS	1,00	96,90	96,90
	Sous-total			1 842,10
	Non compris dans cette offre: Changement des portes Hall et toutes adaptations portes hors installation gâche électrique.			

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
1183/4	Partie Logement (Privatif)			
	<u>Offre pour poste Audio Urmet avec Combiné</u>			
	COMBINE AUDIO 2VOICE AVEC POIGNEE	1,00	58,50	58,50
	Sous-Total Unitaire Privatif pour Combiné soit <u>58.50€HT</u> (Tarif non inclus dans l'offre de base)			
1183/7	Non compris dans cette offre: - Conservation câblage logement existant			
	<u>Offre pour poste Audio Urmet mains-libres</u>			
	COMBINE AUDIO 2VOICE MAINS-LIBRES	1,00	80,00	80,00
	Sous-Total Unitaire Privatif pour Poste Audio Mains-Libres soit <u>80.00€HT</u> (Tarif non inclus dans l'offre de base)			
1750/1	Non compris dans cette offre: - Conservation câblage logement existant			
	<u>Offre pour poste Vidéo Urmet Mains-Libres</u>			
	MONITEUR COULEUR 2VOICE MIRO AVEC COMBINE	1,00	161,50	161,50
	Sous-Total Unitaire Privatif pour Moniteur Vidéo avec combiné soit <u>161.50 €HT</u> (Tarif non inclus dans l'offre de base)			
1760/6	Non compris dans cette offre: - Conservation du câble logement existant			
	<u>Offre pour poste Vidéo Urmet Mains-Libres</u>			
	MONITEUR 2VOICE VOG5 COULEUR MAINS-LIBRES	1,00	193,00	193,00
	Sous-Total Unitaire Privatif pour Moniteur Vidéo Mains-Libres soit <u>193.00€HT</u> (Tarif non inclus dans l'offre de base)			
MEMOPROX	Non compris dans cette offre: - Conservation du câble logement existant			
	Prix Unitaire Badge programmé pendant les travaux			
	CLE DE PROXIMITE MEMOPROX NOIR	1,00	7,00	7,00
	Sous-Total pour badge programmé soit <u>7.00€HT</u> (Tarif non inclus dans l'offre de base)			

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00%	1 842,10	184,21

Total HT	1 842,10
Total TVA	184,21
Total TTC	2 026,31

CONDITIONS GENERALES

Art.1 – Nos devis sont donnés en 2 exemplaires dont un doit nous être retourné signé et accepté pour accord.

Art.2 – Règlements de chantiers : 40% au commencement des travaux ; sauf accords préalables écrits : 40% en fin de travaux ; le solde 1 mois à réception de facture.

Art.3 – Règlement factures et mémoires

1) Dans le mois suivant la réception de facture.

2) Les paiements sont effectués nets et sans escompte.

3) Passé le délai de 1 mois après l'envoi de nos factures, celles-ci seront majorées d'un intérêt au taux de 1,5% par mois de retard après cette échéance et après mise en demeure, toute fraction de mois commencé sera due en entier.

Art.4 – Au cas où, en vue de recouvrement de la facture ou de son solde il serait nécessaire de s'adresser à un officier ministériel, tous les frais et honoraires dûs à celui-ci seraient à la charge du client, même en cas de recouvrement amiable, y compris les honoraires d'avocat s'il y a lieu. En outre, le montant de la somme recouvrée serait majoré forfaitairement de 10% à titre d'indemnité contentieuse, ceci sans faire novation aux intérêts de retard prévus et calculés comme il est dit à l'article 3.

Art.5 – Toutes réclamations doivent être écrites et adressées directement à l'entreprise.

Art.6 – Le fait de nous passer commande implique l'acceptation de nos conditions de règlements.

Art.7 – Tous paiements devront être effectués à Angers, en cas de contestations, seuls les tribunaux de cette ville seront compétents.